



Attestation individuelle relative à l'utilisation d'un logiciel de comptabilité ou de gestion ou un système de caisse satisfaisant à des conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données (CGI, art. 286, I-3° bis)

Volet 1 : Partie à remplir par l'éditeur du logiciel de caisse

Je soussigné, ARNOUX Jérôme, représentant légal de la société JNONE, éditeur du logiciel de caisse ONETOUCH encaissement, atteste que ce logiciel, mis sur le marché à compter du 01 juillet 2017, dans sa version n° V4.1.0.0, satisfait aux conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données en vue du contrôle de l'administration fiscale, prévues au 3° bis du I de l'[article 286 du code général des impôts](#).

J'atteste que la dernière version majeure de ce logiciel est identifiée avec la racine suivante : 4.1 et que les versions mineures développées ultérieurement à cette version majeure sont ou seront identifiées par les subdivisions suivantes de cette racine : 4.1.XXX.aaa. (XXX étant une chaîne numérique composée de 1 à 3 caractères et aaa une chaîne alphanumérique composée de 1 à 3 caractères). Je m'engage à ce que ces subdivisions ne soient utilisées par JNONE pour l'identification des versions mineures ultérieures, à l'exclusion de toute version majeure. Les versions majeures et mineures du logiciel s'entendent au sens du [I-C-1 § 340 du BOI-TVA-DECLA-30-10-30](#). (2)

Fait à CARROS ,

Le 1 Juillet 2017 , Modifié le 18 Juin 2019 (modification en italique)

Signature du représentant légal de l'éditeur du logiciel de caisse :

Il est rappelé que l'établissement d'une fausse attestation est un délit pénal passible de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende ([Code pénal, art. 441-1](#)). L'usage d'une fausse attestation est passible des mêmes peines.

Volet 2 : Partie à remplir par l'entreprise qui acquiert et utilise le logiciel de caisse

Je soussigné, _____, représentant légal de la société _____, certifie avoir acquis le _____, auprès de _____, le logiciel de caisse mentionné au volet 1 de cette attestation.

J'atteste utiliser ce logiciel de caisse pour enregistrer les règlements de mes clients depuis le

Fait à _____, Le _____,

Signature du représentant légal :

Il est rappelé que l'établissement d'une fausse attestation est un délit pénal passible de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende ([Code pénal, art. 441-1](#)). L'usage d'une fausse attestation est passible des mêmes peines.

(2) Mention facultative à servir par l'éditeur pour permettre l'application de la tolérance prévue au [I-C-2 § 380 du BOI-TVA-DECLA-30-10-30](#)

Cette attestation doit être conservée obligatoirement par le client et l'installateur du logiciel.

Une copie numérique doit être envoyée à l'éditeur

JNONE - 950 Route des Plans - 06510 Carros
SAS au capital de 5000 euros - Siret 531 450 906 00023 - RCS Grasse –APE 5829C
TVA Intracommunautaire FR 08531450906